

LES FINANCES

LA POLITIQUE RELATIVE AUX VENTES D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question découlant de sa déclaration d'hier au sujet de la vente d'or aux États-Unis, comme l'a rapporté le *Globe and Mail* sous le titre très pertinent de «Vente d'or par le Canada pour aider les États-Unis». J'aimerais demander au ministre, en sa qualité de membre du gouvernement comptable au Canada, s'il envisage à l'égard de l'or une politique profitable au Canada plutôt qu'aux États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer l'honorable représentant et la Chambre que la politique suivie à l'égard de la vente d'or vise les meilleurs intérêts du Canada.

LA «SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION» DES ÉTATS-UNIS—RÈGLEMENT CONCERNANT LES SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre des Finances s'il commenterait la récente annonce qu'a faite la *Securities and Exchange Commission*, organisme du gouvernement des États-Unis, d'exiger des sociétés étrangères, canadiennes et autres, qui font du commerce entre les États, qu'elles aient un actif total d'un million de dollars ou plus et qu'elles comptent 300 actionnaires résidant aux États-Unis. En outre, ces sociétés devront s'inscrire auprès de la Commission et tomber ainsi sous le coup de son règlement, à moins que leurs actions respectives ne soient déjà toutes inscrites à une Bourse des valeurs des États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député demande au ministre des Finances de faire un commentaire, alors qu'à mon avis ce n'est pas le genre de question auquel il puisse répondre à l'heure actuelle.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances, vu la déclaration d'intention de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, si le gouvernement du Canada a adressé au gouvernement des États-Unis des représentations, en vue de protéger les entreprises canadiennes.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, je crois avoir répondu à cette question la semaine dernière. Mais au cas où je ne l'aurais pas fait, je voudrais dire que nous

[L'hon. M. Hellyer.]

avons adressé, il y a quelque temps, des représentations fort énergiques au gouvernement des États-Unis.

LES FAILLITES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATRICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice me dirait-il si l'on a attiré son attention sur un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui au sujet d'une déclaration faite par un nommé Biddell au sujet des rapports entre un «groupe de fripouilles connaissant à fond le jeu des faillites» et la faillite de l'*Atlantic Acceptance Corporation*? Si oui, le ministre nous donnerait-il un rapport sur l'étude de la loi sur les faillites, et pourrait-il nous dire s'il songe à présenter sans trop tarder, durant cette session, une mesure législative efficace à cet égard?

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore pris connaissance du rapport dont parle mon ami, mais je le ferai volontiers. En ce qui concerne les modifications de la loi sur la faillite, nous espérons être en mesure de les présenter sous peu au cours de la présente session. Ces modifications porteront sur les principaux points qui ont fait l'objet de plaintes relativement à l'application de la loi sur la faillite.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA COMPÉTENCE PROVINCIALE—DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Mines et des Relevés techniques s'il est au courant de la déclaration faite hier à Vancouver par le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique qui a prétendu que le Canada ne peut avoir un programme national de ressources hydrauliques, car, du point de vue constitutionnel, ces ressources relèvent de la compétence provinciale? Est-il au courant de cette déclaration et donnerait-il à la Chambre son opinion à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai remarquer au député que sa question porte sur des principes d'ordre général et n'est pas de nature assez urgente pour exiger une réponse immédiate. Je demanderais donc au député de l'inscrire au *Feuilleton*.